



Notaires assistants

A. LEBREUIL-EVRARD
M. MAGNIEN
E. PERRIER
J. BONNARD

Etude de CHALON

14, rue de la Banque –
BP30001 - 71102 CHALON
SUR SAONE CEDEX
Téléphone : 03.85.48.37.22.
Télécopie : 03.85.48.67.41
Mail : scp.ltmm@notaires.fr

Etude de CHAGNY

6 avenue Général Leclerc
B.P. 10023
71150 - CHAGNY
Téléphone : 03.85.87.17.38.
Télécopie : 03.85.87.01.18.

Bureau de DEMIGNY

4, Place du 11 Novembre 1918
71150 - DEMIGNY
Téléphone : 03.85.49.43.01.
Permanence le mercredi de
14 heures à 18 heures

Service location

Ouvert du
lundi au vendredi
de 10 à 12 heures
et de 13h30 à 18 heures
Fermé le samedi

Téléphone : 03.85.48.87.92
Télécopie : 03.85.48.99.15

Réception de 9h à 12h et de
14h à 18h

Etude fermée le samedi

Parking payant au 23 rue de la
Banque (à 50 m de l'étude)

Société à Responsabilité Limitée
titulaire d'un Office Notarial.
Membre d'une association agréée.
Le règlement des honoraires
par chèque est accepté.

Jean-François LANEL - François-Stanislas THOMAS
Véronique MARECHAL - Laurent MELIN

Notaires associés

14 Rue de la Banque - BP 30001 - 71102 CHALON SUR SAONE CEDEX

Successors de Mes Paul GRIVEAUX, Patrick GRIVEAUX et Jean-Pierre MENAND

NICEPHORE NOTAIRES

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître François-Xavier ROYET, notaire à Nuits SAINT GEORGES, le 18 novembre 2019 **contenant échange**,

Madame **Anne Françoise Monique GROS**, viticultrice, demeurant à POMMARD (21630), 5 grande rue

Née à DIJON (21000), le 30 janvier 1957.

Epouse de Monsieur **François Marie PARENT**.

Mariée à la Mairie de VOSNE-ROMANÉE (21700), le 26 novembre 1976, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Charles ROYET, prédécesseur immédiat du notaire soussigné le 25 Novembre 1976, lequel régime a fait l'objet d'une modification ne faisant pas perdre le caractère de communauté réduite aux acquêts aux termes d'un acte reçu par Maître François-Stanislas THOMAS, notaire associé à CHALON SUR SAONE le 28 juin 2017.

De nationalité française.

Résidant en France.

A reçu les biens suivants :

Commune de VOSNE ROMANEE (Côte-d'Or)

La parcelle de vigne sise en zone d'appellation contrôlée "Vosne-Romanée" cadastrée de la manière suivante : section AK 381 lieudit Aux Réas pour 02 a 78 ca

Etant ici précisé que la parcelle AK 381 provient de la division de la parcelle cadastrée section AK numéro 120.

Commune de CHAMBOLLE MUSIGNY (Côte-d'Or)

La parcelle de vigne sise en zone d'appellation d'origine contrôlée "Chambolle Village" cadastrée de la manière suivante : Section AE 15, lieudit Les Athets pour 05 a 80 ca

En contre partie du bien suivant :

Commune de VOSNE ROMANEE (Côte-d'Or)

La parcelle de vigne sise en appellation d'origine contrôlée "Vosne-Romanée" cadastrée de la manière suivante Section AK n°377 lieudit Aux réas pour 07 a 32 ca

Etant ici précisé que la parcelle AK n°377 provient avec la parcelle AK n°376 pour 6 a 73 ca de la division de la parcelle cadastrée section AK numéro 114.

DATE D'ENTREE EN JOUISSANCE

à compter du 18 novembre 2019

EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en mon Etude,
Le 17 septembre 2020



**J.F. LANEL - F.S. THOMAS
V. MARECHAL - L. MELIN**
Notaires - 14, rue de la Banque
71001 CHALON-S/SOINE - Tél. 03 85 48 37 27